



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 05 OCT. 2022

**Administration de la nature et des forêts**  
Triage de Weiswampach  
Mme Laura Goeders  
27, Haapstrooss  
**L-9780 WINCRANGE**

**N/Réf.: 103982**

Madame,

En réponse à votre requête du 9 septembre 2022 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de TROISVIERGES: section A de HAUTBELLAIN (Auf Geissert), sous le numéro 630, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de TROISVIERGES: section A de HAUTBELLAIN, sous le numéro 630, au lieu-dit « Auf Geissert », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **250 ares** et exclusivement aux essences résineuses, à savoir l'épicéa commun (*Picea abies*).
3. Dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, il faut procéder à la régénération naturelle, artificielle ou assistée du peuplement forestier, de peuplements forestiers équivalents, du point de vue production et écologie, au peuplement exploité.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma sincère considération.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de TROISVIERGES

**Enlever le 06/01/2023**